

OUVERTURE COMPTE CLIENT

ADRESSE DE FACTURATION			
Raison sociale :			
Adresse :			
Code Postal :		Ville :	
Téléphone :		N° de TVA :	
Adresse e-mail :		N° de SIRET	
ADRESSE DE LIVRAISON (si défférente)			
Raison sociale :			
Adresse :			
Code Postal :		Ville :	
CONTACTS			
Fonction	Nom et Prénom	Téléphone	Adresse e-mail
CONDITIONS DE REGLEMENT			
Mode de paiement : Virement, mandat administratif.			
Conditions : Paiement à la commande *.			
* <i>Administrations 40% d'acompte à la commande.</i>			

Date, cachet et signature précédée de la mention "Nous reconnaissons avoir pris connaissance et acceptons les conditions générales de vente ci-dessous." Parapher l'ensemble des pages des CGV.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Généralité

Les présentes CGV constituent, conformément à l'article L.446-6 du code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties. Elles ont pour objet de définir les conditions dans lesquelles (le vendeur) BERNARD Fabrice (nom d'enseigne L'Atlantide) fournit aux clients (l'acheteur) qui lui en font la demande ses produits et prestations. Elles s'appliquent sans restriction ni réserve à toutes les commandes conclues quelles que soient les clauses pouvant figurer sur les documents de l'acheteur, et notamment ses conditions générales d'achat. Toute commande implique, de la part de l'acheteur, l'acceptation des présentes Conditions Générales de Vente.

2. Prix

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur sur notre site www.latlantide-idf.com au jour de la prise de commande, le prix des prestations est ferme, il est limité aux prestations contenues dans la commande ou devis, toute autre prestation étant présumée à la charge de l'acheteur. Des frais de transport seront applicables au jour de la commande. La société BERNARD Fabrice (nom d'enseigne L'Atlantide) s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment.

3. Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent :

- Les rabais que BERNARD Fabrice (nom d'enseigne L'Atlantide) serait amené à octroyer.
- Les ristournes accordées selon l'accord commercial conclu avec l'acheteur.

4. Conditions de paiement

Les fournitures ou prestations de service sont payables sans escompte à la commande, Pour les administrations il sera demandé 40% d'acompte à la commande, dans le respect des lois et règlements en vigueur dans les conditions de l'article 441-6 du code de commerce.

Le règlement des commandes s'effectue :

- Par virement ;
- Par mandat administratif,

5. Retard de paiement

En cas de défaut de paiement total ou partiel, l'acheteur doit verser à la société BERNARD Fabrice (nom d'enseigne L'Atlantide) une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises. Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire. En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement. Articles 441-10 et D. 441-5 du code de commerce.

6. Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en œuvre de la clause "Retard de paiement", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restantes dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société BERNARD Fabrice (nom d'enseigne L'Atlantide).

7. Clause de réserve de propriété

La société BERNARD Fabrice (nom d'enseigne L'Atlantide) conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société BERNARD Fabrice (nom d'enseigne L'Atlantide) se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

8. Livraison

La livraison des marchandises est effectuée :

- soit par la remise directe à l'acheteur;
- soit par transporteur au lieu indiqué par l'acheteur sur la commande,

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à l'allocation de dommages et intérêts ou à l'annulation de la commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de livraison à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé avec AR adressé à la société.

9. Force majeure

La responsabilité de la société BERNARD Fabrice (nom d'enseigne L'Atlantide) ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

10. Tribunal compétent

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce d'Orléans.